



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE

2020-2023

Mobilisation des ressources intérieures publiques

Le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 8 février 2018 a décidé la mise en place de plans d'investissement stratégique pour le développement.



Afin d'assurer une plus grande concentration de l'aide sur les priorités sectorielles et géographiques décidées au niveau politique et une meilleure articulation entre outils et acteurs, le gouvernement a décidé la mise en place de « plans d'investissement stratégique pour le développement ».

Ces documents courts et pluriannuels, programmant les actions envisagées sur un secteur et les moyens associés, seront définis conjointement par les différents ministères.

Ils permettront d'améliorer la coordination des différents moyens d'action et de les concentrer sur des priorités clairement définies, d'effectuer des arbitrages entre différents canaux d'acheminement (bilatéraux ou multilatéraux) et d'assurer une prévisibilité à moyen et long terme de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale de la France. Ces plans orienteront l'action des opérateurs, qui seront associés à leur élaboration.

Ils accorderont une attention particulière aux approches innovantes reposant sur les technologies numériques.

Ils seront structurés autour d'indicateurs d'impact des actions conduites sur les pays et populations bénéficiaires.



Sommaire

Un plan qui vise à accroître le socle intérieur de financement du développement des pays partenaires et en assurer la durabilité	4
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Les lignes directrices à mettre en œuvre par la France d'ici 2023 au niveau bilatéral et multilatéral	7
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

1. Définir et moderniser des politiques fiscales efficaces, équitables et économiquement attractives	7
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

2. Accompagner la modernisation des administrations fiscales et assurer le recouvrement effectif des recettes	8
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

3. Optimiser les instruments de coopération de la France et ses partenariats.....	9
-----------------------------------------------------------------------------------	---

Activités prospectives bilatérales : Objectifs et projets envisagés	10
---------------------------------------------------------------------------	----

Indicateurs de résultat des actions bilatérales.....	11
------------------------------------------------------	----

Géographie d'interventions prioritaires sur la mobilisation des ressources intérieures.....	14
---------------------------------------------------------------------------------------------	----

Exemples de projets bilatéraux français en cours	16
--------------------------------------------------------	----

Exemples de projets pouvant être financés dans le cadre du PISD.....	17
----------------------------------------------------------------------	----

Plus de 60 M€ d'investissements sur 2020-2023, dont 30 M€ en dons bilatéraux, ciblés vers l'Afrique subsaharienne	18
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

1. Investir pour la hausse des ressources intérieures des pays prioritaires à faible revenu	18
--------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2. Renforcer l'implication de la France dans la promotion d'une réponse multilatérale efficace et mieux coordonnée face aux enjeux transnationaux de la mobilisation des ressources intérieures.	19
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs français et multilatéraux	22
-----------------------------------------------------------------------------------	----

1. Acteurs français.....	22
--------------------------	----

2. Acteurs multilatéraux	24
--------------------------------	----

Mise en œuvre et suivi du plan d'investissement	27
--------------------------------------------------------------	----

Un plan qui vise à accroître le socle intérieur de financement du développement des pays partenaires et en assurer la durabilité

Les ressources intérieures d'un pays – tant fiscales que non fiscales (comme par exemple, les revenus tirés de l'extraction des matières premières) – devraient constituer à long terme la première source de financement public du développement.

Or, aujourd'hui et malgré des progrès et de fortes hétérogénéités entre États, la mobilisation des ressources intérieures de nombreux pays demeure souvent trop faible en proportion du produit intérieur brut et en tout état de cause, insuffisante au regard des besoins de développement.

C'est pourquoi, dès 2018, le Gouvernement a endossé la stratégie interministérielle d'appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures publiques en faveur du développement.

La définition d'une nouvelle stratégie française sur les questions de « fiscalité et développement » était un engagement pris dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement.

La forte dynamique démographique des États d'Afrique subsaharienne accentue les besoins des populations en matière d'infrastructures, de santé et d'éducation. En l'absence d'une mobilisation de leurs ressources intérieures suffisante pour répondre aux besoins des citoyens et financer le développement, la situation économique et sociale des États subsahariens risque de se dégrader fortement dans les années à venir.

La mobilisation de ressources intérieures additionnelles apparaît dès lors nécessaire pour garantir la pérennité des politiques publiques et d'investissement appuyées par l'aide publique au développement.

En termes plus conjoncturels, ce nouveau cadre stratégique vise également à répondre à une situation tendue dans les pays partenaires prioritaires de la France, où l'endettement s'est accéléré. Dans de nombreux pays, y compris de la Zone franc, le service de la dette est le second poste de dépenses de l'État, situation qui pourrait encore se détériorer avec la probable remontée des taux sur les marchés occidentaux.

La mobilisation accrue et plus efficace de ressources doit s'accompagner de l'amélioration de la gestion des finances publiques, afin que celles-ci servent au mieux le financement du développement durable des pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne.

Elle vient en complément enfin de mesures visant à accroître le potentiel fiscal, notamment par la création de richesses et le développement du tissu économique des pays partenaires, le développement des systèmes financiers et l'accroissement de l'épargne.

Ce plan d'action s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement. Il vise notamment à :

- assurer que les priorités portées par la France en G7 et en G20 en matière de financement du développement et d'appui à la mobilisation des ressources intérieures soient pleinement reflétées dans notre politique de développement et de solidarité internationale, et en particulier par des programmes de coopération technique accompagnant les pays en développement ;
- placer les questions fiscales dans le cadre d'un dialogue sur les politiques budgétaires et le nécessaire équilibre à trouver entre efficacité, attractivité des investissements et progressivité ;
- améliorer l'efficacité de nos actions bilatérales et le pilotage de nos contributions internationales en matière de mobilisation des ressources intérieures et de gestion des finances publiques ;
- proposer de nouvelles associations avec les fonds des organisations multilatérales impliquées dans le soutien à la mobilisation des ressources intérieures ;
- soutenir la stratégie interministérielle d'appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP) et pérenniser la création et le fonctionnement du comité de pilotage « fiscalité et développement ». Ce comité de pilotage doit devenir le forum principal de discussions techniques sur le développement d'outils de diagnostic et d'évaluation ainsi que l'amélioration de nos modes de faire ;
- accompagner la montée en puissance de nos opérateurs sur la mobilisation des ressources intérieures. La France a doublé son assistance technique en dons dans le domaine MRIP entre 2015 et 2017 en déclarant 6 M€ en (contre 3 millions en 2015). L'augmentation de nos ressources en dons destinés à la MRIP devrait se confirmer dans les années à venir et refléter nos priorités sectorielles et géographiques (majoritairement en Afrique Subsaharienne) ;
- assurer la cohérence de nos choix d'intervention dans un contexte de foisonnement des financements et des acteurs qui peut générer des doublons, voire *des incohérences*.

PISD et COVID-19

Le Plan d'investissement stratégique a été rédigé avant que la crise liée à l'émergence du COVID-19 ne survienne. Depuis janvier 2020, cette pandémie s'est transformée en une crise sanitaire majeure et globale ayant un impact sans précédent sur l'économie mondiale. Selon le FMI, le PIB mondial devrait connaître en 2020 sa plus forte baisse depuis la Grande Dépression et l'Afrique connaîtrait sa première récession jamais enregistrée.

Cette crise sanitaire aura un impact direct à la fois sur le secteur privé, les finances publiques, et plus généralement le niveau de vie des populations de la plupart des pays en développement. Les objectifs de mobilisation des ressources intérieures (DRM) dans les pays en développement seront difficiles à atteindre. À court terme, le recouvrement des recettes intérieures diminuera sous l'effet direct de la baisse de la demande mondiale, des mesures locales de confinement mises en place afin de ralentir la propagation du virus, et des suspensions de droits et taxes indirects pour certains produits sanitaires ou de large consommation. À moyen terme, les mesures fiscales visant à soutenir la reprise économique (report du règlement des impôts, accélération des remboursements de crédits de tva, etc.) auront également un impact sur les recettes fiscales.

Le plan d'investissement s'avère essentiel pour les économies en développement dans leur réponse à la crise grâce à son soutien direct à la mobilisation des ressources intérieures, et à la politique fiscale d'une manière plus générale. Il permettra de garantir un alignement des objectifs de développement des projets mis en place avec la réponse plus générale à la crise sanitaire.

Ce présent plan d'investissement est un complément au soutien très important mis en place actuellement par la communauté internationale. En effet, en plus d'une hausse importante de l'APD française dans le budget révisé de 2020, il est important de noter une augmentation significative des mesures de soutien mises en place par la communauté internationale des bailleurs ; cela inclut le FMI et la Banque mondiale. En outre, l'AFD et Expertise France ont élaboré des stratégies de réponse aux conséquences économiques de la pandémie COVID-19 et intègrent dans leurs projets les principes édictés dans le PISD (renforcement de la dématérialisation des procédures notamment).

Les lignes directrices à mettre en œuvre par la France d'ici 2023 au niveau bilatéral et multilatéral

Le plan d'investissement stratégique est la déclinaison opérationnelle de la stratégie interministérielle 2019 pour l'appui à la mobilisation des ressources intérieures. Il reprend à ce titre **certaines de ses orientations.**

1. Définir et moderniser des politiques fiscales efficaces, équitables et économiquement attractives

1.1 Appuyer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques fiscales

Dans le strict respect de leur souveraineté, la France accompagnera les États partenaires notamment dans l'analyse d'impact de leurs options de politique fiscale, en portant une attention particulière aux questions d'équité et de durabilité. Elle appuiera notamment les pays bénéficiaires à rationaliser leurs dépenses fiscales.

A ce titre, l'assistance de la France pourrait notamment soutenir la mise en œuvre de dispositifs de contractualisation pluriannuelle entre les administrations fiscales des pays partenaires et les ministères dépensiers. Cela permettrait de lier hausses de recettes attendues des réformes ci-dessus à des objectifs en termes de dépenses et de politiques sectorielles. De telles actions sectorielles - sur l'éducation et le système de santé, par exemple- auraient pour objectif (i) de renforcer l'efficacité des dépenses et (ii) d'améliorer le civisme fiscal dans les pays partenaires.

1.2 Accompagner les transitions fiscales

La réduction progressive des droits de douane amorcée depuis plusieurs années nécessite de développer d'autres ressources publiques ; ce processus de transition fiscale déjà initié doit être accompagné.

L'amélioration de la gestion de la TVA, désormais en place dans la plupart des pays prioritaires de l'aide française, sera une priorité.

Par ailleurs, la numérisation rapide des économies en développement, en particulier en Afrique, constitue un défi mais aussi une opportunité pour les systèmes fiscaux ; ils doivent évoluer pour protéger et étendre les bases d'imposition.

1.3 Soutenir une meilleure gestion et fiscalisation des revenus des ressources naturelles

Les économies disposant de ressources naturelles, renouvelables ou non-renouvelables, sont assez nombreuses parmi les pays en développement, en particulier dans les zones prioritaires de l'aide française. La France soutiendra les États dans les réformes visant à améliorer la gestion transparente, durable et équitable de leurs ressources ainsi que dans

l'utilisation adéquate des revenus tirés de l'extraction. Elle appuiera les pays partenaires dans leurs efforts d'optimisation et de diversification des recettes.

1.4 Accompagner les États dans leurs efforts d'élargissement de la base fiscale et développer les leviers et niches à fort potentiel telles que la fiscalité foncière et la fiscalité locale

L'élargissement des bases fiscales est une priorité pour la grande majorité des économies en développement, particulièrement celles à faible revenu où l'économie informelle peut représenter 60% à 80% du produit intérieur brut. Dans ces conditions, les appuis français se concentreront sur des actions de renforcement de capacités dans les domaines suivants: (i) intégration de l'économie informelle, et (ii) la maîtrise du fichier des contribuables, personnes physiques comme personnes morales.

Les appuis français viseront également le développement et la bonne gestion de la fiscalité et de la parafiscalité locales qui constituent des sources importantes du financement des services publics de proximité. La fiscalité foncière, en raison des caractéristiques de son assiette et de son potentiel de croissance, sera notamment prise en compte comme un outil majeur du développement de la fiscalité locale.

2. Accompagner la modernisation des administrations fiscales et assurer le recouvrement effectif des recettes

2.1 Promouvoir la transparence et lutter contre l'évasion fiscale, les pratiques abusives et les flux financiers illicites

La France continuera de promouvoir les travaux du Forum Mondial pour la transparence et l'échange d'informations fiscales comme outil de lutte contre les flux financiers illicites et l'évasion fiscale. Cette coopération pourrait viser en priorité les pays qui disposent d'administrations fiscales consolidées et de ressources budgétaires suffisantes pour y consacrer les moyens techniques, financiers et humains. Consolidée par des outils internationaux de diagnostic fiscal, dont le TADAT, la mise en œuvre de stratégies fiscales dans les économies en développement sera soutenue dans le cadre des travaux de la DGFIP. Elle appuiera également le renforcement des législations et réglementations sur les prix de transfert et la coopération administrative. La France soutient le projet d'accompagnement à la mise œuvre du paquet BEPS selon les capacités des pays demandeurs.

2.2 Promouvoir le recours aux nouvelles technologies afin d'accroître le recouvrement et lutter contre la corruption

Ces outils doivent permettre à la fois de moderniser et sécuriser les déclarations et les paiements d'impôts des contribuables. Enjeu de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, la dématérialisation est un outil efficace pour réduire les intermédiaires en limitant les opportunités de corruption. Des technologies innovantes et des cercles de réflexion autour de l'utilisation du numérique, pourront être promus dans le cadre d'interventions ciblant l'amélioration de la mobilisation des ressources dans les pays partenaires.

2.3 Accompagner une meilleure gestion de la dette publique

En plus de l'amélioration de la collecte des recettes, la France soutiendra le renforcement des capacités des administrations des pays prioritaires dans la gestion de leur dette publique et dans la mobilisation optimale de l'épargne nationale. L'arrivée progressive de certains États d'Afrique francophone sur les marchés obligataires régionaux et internationaux s'est faite avec de faibles capacités administratives de gestion et de transparence de la dette, avec des résultats peu convaincants. La France appuiera ainsi les activités du Debt Management Facility (DMF) de la Banque mondiale, qui élabore des diagnostics de performance de gestion de la dette et aide à la mise en œuvre de stratégies de gestion de l'endettement public à moyen-terme dans les États d'Afrique subsaharienne.

2.4 Favoriser l'accès à des données fiables, compréhensibles et comparables

La pratique systématique de la publication de données librement accessibles et exploitables par les citoyens (open data, gouvernement ouvert) contribue, via le contrôle et la participation de ces derniers, à l'amélioration de la redevabilité des décideurs et à la promotion de la bonne gouvernance. De plus, des données économiques fiables sont nécessaires pour orienter les décisions de politiques publiques. Afin de combler le « gap de données » la France renforcera, dans le cadre de son plan d'action sur la coopération statistique, les synergies au sein de son dispositif existant d'appui à la statistique publique afin de mieux couvrir les statistiques fiscales, douanières et d'endettement, et soutiendra les initiatives allant dans ce sens au niveau local et international. A cet égard, le soutien aux AFRITAC comportera un volet sur les statistiques de finances publiques.

3. Optimiser les instruments de coopération de la France et ses partenariats

3.1 Renforcer les acteurs de la coopération internationale en matière de mobilisation des ressources

La France a, de longue date, privilégié une coopération basée sur l'assistance technique résidentielle entre pairs. Sans remettre en cause cette approche, une réflexion sera engagée pour diversifier la nature des appuis techniques que la France est susceptible de porter, y compris en matière de coopération Sud-Sud afin de renforcer l'impact et l'évaluation des résultats des projets financés sur le terrain. La France privilégiera une approche adaptée au contexte de chaque pays. Au-delà de l'assistance nationale, la France s'attachera à renforcer les synergies des acteurs internationaux de coopération fiscale, soutenant l'initiative G20 « plateforme pour une collaboration fiscale ». Elle renforcera son appui aux fonds des organisations internationales qui focalisent leur assistance technique sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique (Centres régionaux d'assistance technique du FMI, Revenue Mobilisation Trust Fund, Global Tax Program).

Activités prospectives bilatérales : objectifs et projets envisagés

La mobilisation des ressources intérieures est un volet d'actions sur lequel l'AFD est appelée à monter en puissance, avec le transfert du mandat de gouvernance du MEAE depuis le 1^{er} janvier 2016. La trajectoire des ressources affectées à ce sujet est orientée à la hausse pour les années à venir.

En lien avec les axes énumérés précédemment, l'offre d'assistance des acteurs bilatéraux de la coopération française se concentrera plus particulièrement sur l'atteinte des objectifs suivants :

- **l'appui à la conception et au suivi des politiques fiscales ;**
- **la fiabilisation des données et l'élargissement des bases fiscales ;**
- **l'accompagnement des réformes fiscales et douanières et le renforcement des capacités ;**
- **la promotion et le renforcement du civisme fiscal ;**
- **la fiscalité et l'innovation :** En outre, des projets mobilisant des solutions innovantes (numérique, sociales, environnementales), pourront être mis en œuvre, conformément aux orientations impulsées par les conclusions du CICID du 8 février 2018. Des projets de sécurisation des parcelles foncières ou de digitalisation des procédures de déclaration fiscales via des technologies innovantes, peuvent être envisagés. Ces projets pourront faire l'objet d'un appel à projet de l'AFD ou d'Expertise France en partenariat avec une entreprise numérique locale.

La progression globale vers ces objectifs et leur atteinte pourra être suivie par les indicateurs d'impact suivants :

Objectifs	Indicateurs d'activité
Appui à la conception et au suivi des politiques fiscales	Nombre de pays prioritaires ayant bénéficié d'un soutien pour la création et la mise en place d'une Unité de politique fiscale (UPF)
Accompagnement des réformes fiscales et douanières et renforcement des capacités	Nombre de pays prioritaires ayant bénéficié de renforcement des capacités
Fiabilisation des données et élargissement des bases fiscales	Nombre de pays prioritaires ayant engagé un plan d'action opérationnel pour détecter les contribuables tenus de s'immatriculer mais qui omettent de le faire
Amélioration du civisme fiscal	Nombre de pays prioritaires ayant bénéficié d'un accompagnement à l'amélioration du civisme fiscal

En agissant pour atteindre ces objectifs, la coopération bilatérale couvrira une grande partie du spectre de la mobilisation des ressources intérieures et des actions qui y sont associées : appui à la conception de politiques fiscales, lutte contre les flux financiers illicites, amélioration de la transparence, élargissement des bases et des fichiers fiscaux, réduction de l'économie informelle, renforcement des capacités de collecte des recettes par des solutions innovantes.

Indicateurs de résultat des actions bilatérales

Objectif	Projets	Indicateurs de résultat	Source données	
1	Appui à la conception et au suivi des politiques fiscales	Appui à l'évaluation et publication des dépenses fiscales	Elaboration et publication d'un rapport annuel d'évaluation des dépenses fiscales en accompagnement de la Loi de finances.	Ministère des finances/DGI/DGDDI nationale
2	Appui à la conception et au suivi des politiques fiscales	Appui à la création d'UPF et à l'évaluation de l'impact économique et social des dépenses fiscales	Mise en place effective d'une UPF au sein du Ministère des finances. Elaboration par l'UPF d'un plan de rationalisation des dépenses fiscales en fonction des résultats de l'analyse d'impact.	Ministère des finances/UPF
3	Accompagnement des réformes fiscales et douanières et renforcement des capacités	Appui à une meilleure maîtrise des mécanismes de fonctionnement de la TVA	Evolution des délais et du nombre de remboursements des crédits de TVA. Adoption et mise en place effective du mécanisme de paiement différé de la TVA (TVA comptable).	DGI/DGDDI nationale
4	Accompagnement des réformes fiscales et douanières et renforcement des capacités	Mise en œuvre de plans d'actions sur la base de diagnostics de la performance des administrations fiscales	Evolution du score TADAT suite au diagnostic.	AFD + projets EF avec statistique du TADAT
5	Accompagnement des réformes fiscales et douanières et renforcement des capacités	Mise en œuvre de formations continue et initiale dans le pays bénéficiaire, la sous-région et en France	Nombre de fonctionnaires ayant bénéficié des formations initiale et continue dans le pays bénéficiaire, la sous-région et en France.	Statistiques Expertise France, DGFIP/ DGDDI, ENA et Université de Dauphine

6	La fiabilisation des données et l'élargissement des bases fiscales	Appui à la dématérialisation des procédures déclaratives	Progression du nombre de déclarations via les nouvelles technologies d'information (télé-déclaration, par internet, téléphone...).	DGI/DGDDI nationale
7	La fiabilisation des données et l'élargissement des bases fiscales	Appui à la dématérialisation des paiements	Progression du nombre de paiements réalisés via les nouvelles technologies de l'information (virement, prélèvement, paiement en ligne ou téléphone mobile...)	DGI/DGDDI nationale
8	La fiabilisation des données et l'élargissement des bases fiscales	Appui à la fiabilisation des fichiers et à la diminution de la défaillance déclarative et de paiement	Evolution du nombre de contribuables actifs fiscalement	Statistiques Expertise France, DGI/DGDDI nationale
9	Promotion du civisme fiscal	Appui à l'amélioration du service aux usagers	Présence d'un dispositif fonctionnel et opérationnel	DGI/DGDDI nationale
10	Promotion du civisme fiscal	Appui au renforcement de la sécurité juridique et du service aux usagers	Amélioration de la qualité de la relation entre l'administration fiscale et les grandes entreprises à travers la mise en place de questionnaires de satisfaction	DGI/DGD nationale

Ces actions et projet devront être mis en œuvre dans les géographies prioritaires précédemment citées.

Pour l'ensemble des pays concernés, nous retiendrons trois indicateurs macro-économiques cibles :

Objectifs	Indicateurs d'activité
Renforcer la capacité des États à lever des ressources (MRI)	<u>Taux de pression fiscale</u> PIB <u>Taux de pression fiscale (hors énergie)</u> PIB
Renforcer la transition fiscale	Recettes de droits de douane et taxes d'effet équivalent / Recettes de fiscalité intérieure (y compris TVA et accises sur les importations)
Objectif transversal	<u>Evolution du nombre de fonctionnaires ayant validé une formation dispensée par la coopération française en 2023</u>

Géographie d'interventions prioritaires sur la mobilisation des ressources intérieures

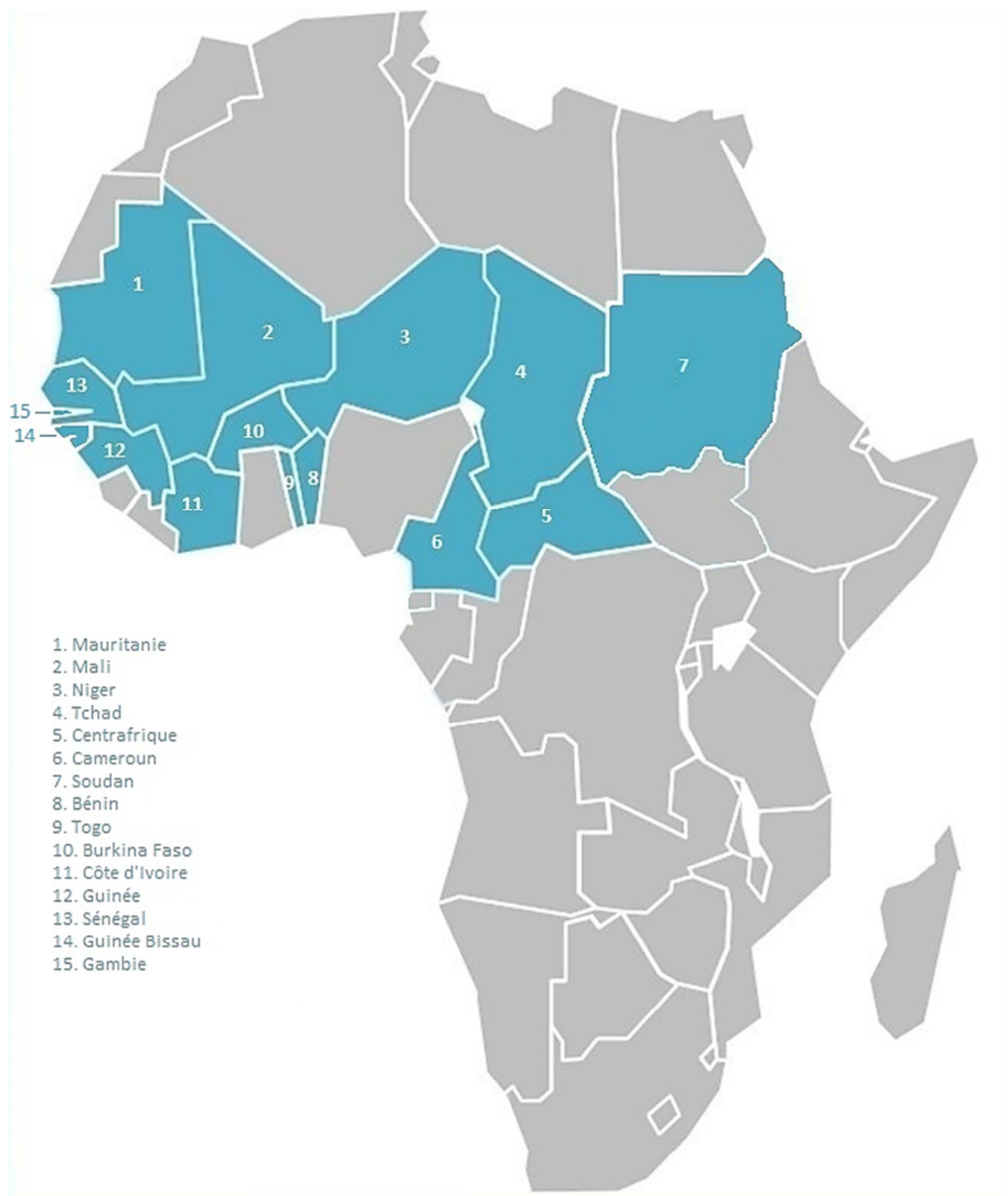
Conformément aux engagements pris dans le cadre du CICID, ces nouveaux crédits devront servir à financer des projets et des actions ciblant les pays prioritaires de la politique de développement de la France, principalement en Afrique subsaharienne.

Les actions en matière de mobilisation des ressources intérieures menées dans le cadre de ce plan d'investissement viendront cibler plus particulièrement les zones géographiques suivantes :

Les pays prioritaires du Sahel et d'Afrique de l'Ouest : Les pays de la bande sahélo-saharienne font partie des États les plus pauvres et les plus vulnérables aux crises. Si des progrès ont été accomplis ces dernières années, les capacités des administrations juridiques, fiscales et douanières restent insuffisantes pour assurer le financement interne de leurs politiques publiques. En outre, les États sahéliens font face à des menaces terroristes pressantes qui augmentent leurs dépenses de sécurité. Il est indispensable d'accompagner ces pays dans la mobilisation de leurs ressources intérieures afin d'accroître leurs possibilités de financement des infrastructures et des services sociaux de base. **Pour le Sahel, la coopération française devra se concentrer en priorité sur le renforcement des capacités de base des administrations, la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption, la réduction du poids de l'économie informelle et le développement de la fiscalité locale et foncière. Les pays d'Afrique de l'Ouest disposant de capacités plus robustes que les États du Sahel pourront en plus faire l'objet d'un appui technique renforcé combinant mobilisation des ressources intérieures et technologies innovantes.**

Les pays prioritaires d'Afrique centrale et de la zone CEMAC : La forte dépendance aux revenus des matières premières constitue une source de fragilité importante pour les pays de la zone. La chute des recettes pétrolières entre 2014 et 2016 a fortement réduit les marges de manœuvres budgétaires des États de la région. **Afin de renforcer l'efficacité de la mobilisation des ressources en Afrique centrale, la politique de coopération de la France devra encourager la modernisation des administrations fiscales et des systèmes fiscaux, soutenir la transparence et la gestion de revenus issus des ressources naturelles, la lutte contre les flux financiers illicites, accroître le poids de l'économie formelle et développer la fiscalité locale et foncière.**

Géographie d'intervention prioritaire de la coopération française bilatérale en matière de mobilisation des ressources intérieures



Exemples de projets bilatéraux français en cours

Illustrant la place de la MRI dans l'action bilatérale française, le tableau suivant présente plusieurs projets en cours d'exécution menés par l'AFD, Expertise France, la DGFIIP et la DGDDI :

Nom du projet	Pays de mise en œuvre	Montant (millions €)	Année d'octroi
<i>Pays prioritaires</i>			
Soutien à la mise en place de la Mission d'appui à la mobilisation des ressources intérieures	Guinée	0,50	2019
Projet d'appui à la gouvernance des institutions publiques nationales et locales	Sénégal	0,40	2016
ETI Direction Générale des Douanes	Niger	0,50	2017
ETI Direction Générale des Impôts	Niger	0,50	2019
Projet d'appui à la mobilisation des ressources intérieures	Niger	35 (dont 5 M€ d'appui projet)	2019
Etude sur les besoins en formation des administrations fiscales et douanières	UEMOA (I) / CEMAC (II)	0,30	2019
Projet d'Appui à la modernisation des finances publiques	Mali	10,00 (dont 3M€ d'AT)	2018
<i>Autres pays</i>			
Appui au renforcement de l'administration foncière	Haïti	1,50	2019
FSP et suites éventuelles	Comores	0,50	2017
Appui à la réforme fiscale	Arménie	0,50	2016
Appui à la modernisation fiscale	Indonésie	0,90	2016
Modernisation de la gestion foncière	Liban	1,20	2018
Appui à l'Institut Palestinien des Finances Publiques	Palestine	0,70	2018

Exemples de projets pouvant être financés dans le cadre du PISD

Projet régional en UEMOA

Saisie lors de la Réunion des Ministres de la Zone Franc (RMZF) de mars 2019 pour financer une étude sur la politique de formation des cadres des administrations fiscales et douanières des États membres de l'UEMOA, l'Agence Française de Développement a confié à Expertise France la réalisation des travaux de l'étude dont les premières conclusions ont été présentées lors de la RMZF qui s'est tenue à Paris en octobre 2019.

Cette étude s'inscrit dans l'objectif global et général d'accompagner la nécessaire augmentation de la performance des administrations fiscales et douanières en charge de la collecte des ressources intérieures publiques dans les huit pays de la zone UEMOA, pour atteindre un taux de pression fiscale d'un niveau suffisant pour parvenir à un financement domestique pérenne des grandes politiques publiques.

En complément des actions de leviers directs menées dans le cadre de projets d'assistance technique, un des moyens de contribuer à l'atteinte de cet objectif est de renforcer la formation des fonctionnaires en charge des missions fiscales et douanières, qui exigent des compétences techniques très pointues pour permettre d'adapter les capacités administratives à la globalisation de l'économie et au cadre normatif régional et international de plus en plus exigeant.

Les conclusions et recommandations issues de cette étude devraient servir de base à un plan d'actions régional visant à structurer une politique de formation professionnelle à la hauteur des nouveaux défis auxquels sont confrontées les administrations fiscales et douanières. Dans le cadre du PISD 2020-2023, la France se mobilisera pour accompagner la mise en œuvre de ce futur plan d'actions aux côtés des principaux partenaires techniques et financiers impliqués sur ces enjeux.

Projet d'appui à la mobilisation des ressources intérieures en Mauritanie

Depuis 2013, la France a repris une coopération soutenue avec la Direction Générale des impôts mauritanienne via son expertise technique résidente et son appui à l'exercice de revue par les pairs auquel la Mauritanie s'est prêtée dans le cadre du Forum mondial pour la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales.

Cet accompagnement se poursuit dans le cadre du projet européen d'appui à la gestion des finances publiques (PAGEFIP), dont la mise en œuvre est confiée à Expertise France.

S'inscrivant dans une démarche de programmation conjointe avec l'Union Européenne, la France poursuivra son concours à la mobilisation des ressources intérieures publiques en Mauritanie dans le cadre du PISD 2020-2023 en coordination avec le futur projet européen (PAGEFIP2).

Elle appuiera en particulier l'utilisation des nouvelles technologies visant à :

- renforcer les échanges d'informations entre la direction générale des impôts et la direction générale des douanes et à fiabiliser le recensement des contribuables,
- faciliter les obligations des entreprises, réduire les défaillances déclaratives et de paiement et ainsi améliorer le recouvrement des recettes.

Plus de 60 M€ d'investissements sur 2020-2023, dont 30 M€ en dons bilatéraux, ciblés vers l'Afrique subsaharienne

1. Investir pour la hausse des ressources intérieures des pays prioritaires à faible revenu

Au niveau bilatéral

Dans les régions prioritaires d'intervention, où l'expertise française peut faire preuve d'une forte plus-value, les opérateurs français (AFD et Expertise France) octroieront jusqu'à 30 M€ en dons sur 2020-2023. Dans ce cadre, l'expertise de la DGFIP et de la DGDDI pourra être mobilisée.

Dons projets de l'Agence française de développement et d'Expertise France	30 M €
Enveloppe pour des actions et bourses des postes diplomatiques	0,9 M €

Au niveau multilatéral

Le cadrage des réformes fiscales est appuyé par le FMI et la Banque mondiale, dont les activités de préparation et de diagnostics sont financées sur fonds fiduciaires. Ainsi, pour le FMI, 80% de l'assistance technique apportée aux États fragiles relève des fonds fiduciaires et des centres régionaux d'assistance technique.

La France renforcera son appui aux centres d'assistance techniques régionaux du FMI **AFRITAC Ouest et AFRITAC Centre**. Ces deux centres dispensent leurs activités d'assistance technique dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne et couvrent les domaines qui sont alignés avec nos secteurs d'interventions : renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières, aide à la gestion des dépenses et de la dette publique, appui à la réforme des administrations et des politiques fiscales.

Elle financera également le **Revenu Mobilization Thematic Fund du FMI (RMTF)**, qui appuie les fonctions-cœur des administrations fiscales dans les pays en développement. La moitié de son portefeuille d'intervention est destiné à l'Afrique subsaharienne, et les cinq pays du Sahel francophone ont déjà fait l'objet d'un programme d'assistance technique du RMTF. Ses interventions permettront d'appuyer les pays partenaires dans les domaines suivants : réforme des politiques fiscales, segmentation des contribuables et appui aux dispositifs de service aux usagers, refonte des codes fiscaux, appui au renforcement et à la numérisation des compétences des administrations.

La France apportera également son soutien au fond TADAT, qui met en œuvre des diagnostics d'évaluation de la performance des administrations fiscales et propose des pistes de réformes.

Les fonds fiduciaires de la Banque mondiale lui permettent de développer de nouveaux outils d'analyse et diagnostic ainsi que des programmes régionaux, non éligibles à l'AID.

Dans ce cadre, la France poussera pour que l'Association internationale de développement (AID) accroisse la part de ses ressources consacrée à la bonne gouvernance économique et financière

des pays partenaires. La France apportera également son soutien à deux fonds de la Banque mondiale qui portent sur la mobilisation des ressources intérieures : Le **Global Tax Program (GTP)** et le **Debt Management Facility (DMF)**. Le Global Tax Program dispose d'un socle de compétences communes avec le RMTF du FMI en matière de réformes fiscales, mais apporte une valeur ajoutée dans le domaine du foncier, de la prise en compte des fragilités et le traitement de l'économie informelle. Le GTP concentre la plus grande partie de son activité sur les pays fragiles d'Afrique subsaharienne. Contribuer au GTP permettra d'appuyer des projets de sécurisation des fichiers et de fiabilisation des bases de données des contribuables, de renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières, et de développer le civisme fiscal.

Le Debt Management Facility Fund concentrera son action sur l'évaluation de la performance de la gestion de la dette publique, l'accroissement de la transparence de la dette, de la fiabilité des données publiques et le renforcement des capacités des administrations chargées du suivi la Trésorerie.

Enfin, la France apportera son soutien aux initiatives et projets qui ciblent l'innovation dans la mobilisation des ressources intérieures publiques dans les pays partenaires comme le **DRM innovation fund**, une initiative 100% Afrique portée par la fondation Gates et l'International Tax Compact, qui vise à mettre en œuvre des projets d'appui à la mobilisation des ressources intérieures dans les États africains en utilisant les nouvelles technologies pour sécuriser et fiabiliser les bases de données par la numérisation des procédures et le renforcement des capacités digitales des administrations.

AFRITACs Ouest et Centre (FMI)	14,4 M €
Revenue Mobilization Thematic Fund (FMI)	5,5 M €
Global Tax Program (Banque mondiale)	5,5 M €
Debt Facility Management (Banque mondiale)	3 M €
DRM Innovation	<i>sur demande</i>

La présentation des différents fonds et de leurs activités est détaillée dans la partie 4 « Une mobilisation de l'ensemble des partenaires français et multilatéraux ».

2. Renforcer l'implication de la France dans la promotion d'une réponse multilatérale efficace et mieux coordonnée face aux enjeux transnationaux de la mobilisation des ressources intérieures

La France est active dans les enceintes multilatérales (G7, G20, Comité monétaire et financier international/CMFI) pour promouvoir un investissement accru et une plus grande coordination de la part des organisations internationales dans l'appui à la mobilisation des ressources intérieures, notamment dans les pays les plus pauvres. Les récents communiqués du G20 (G20 Finances de Fukuoka, 9 juin) et du CMFI (avril et octobre 2019) ont marqué le soutien des États membres à cette approche, avec un appel aux membres de la *Platform for Collaboration on Tax* (PCT, comprenant le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations Unies) d'intensifier leur coordination et d'adapter leur approche aux besoins spécifiques des pays les plus pauvres.

L'augmentation des moyens investis par la France sur les programmes d'assistance technique des organisations internationales permettra d'accroître les leviers d'influence en soutien des positions portées en G7, en G20 et au FMI.

Contribution à la Plateforme de collaboration sur les questions de fiscalité (<i>Platform for Collaboration on Tax, PCT</i>)	0,3 M €
Contribution aux programmes « fiscalité et développement » de l'OCDE	1,5 M €

Partenariats

La France soutiendra également les programmes de recherche sur le développement pour valoriser l'expertise française sur la mobilisation des ressources intérieures (universités, think-tanks, centres de recherche)

Crédits d'intervention DDD « partenariats ODD »	0,8 M €
----------------------------------------------------	---------

Au total, le plan d'investissement comprend ainsi :

- **une composante bilatérale**, constituée majoritairement de dons financés par la DG Trésor (MEF) et la direction de la Mondialisation (MEAE) et mis en œuvre par les opérateurs (AFD et Expertise France). Ces nouvelles ressources en dons seront affectées prioritairement à **l'Afrique subsaharienne** et à la République d'Haïti ;
- **une composante multilatérale**, financée par les programmes budgétaires 110 et 209. Elle devrait bénéficier en priorité à **l'Afrique subsaharienne**, directement ou indirectement. Elle respectera un principe de subsidiarité : la condition préalable à une contribution multilatérale est la démonstration par l'organisation de son impossibilité à mener les actions envisagées sur ses ressources ordinaires ;
- **une composante « partenariats »** : ces partenaires sont à la fois des réseaux de praticiens, des centres de recherche et d'opérationnels qui contribueront à la production intellectuelle, à la diffusion des positions françaises et appuiera des partenariats stratégiques pour la mise en place de la stratégie française de mobilisation des ressources intérieures. La DGM sera responsable du pilotage de ce dispositif d'influence et mobilisera, sous réserve de disponibilité et de projets innovants, jusqu'à 0,8 M € sur la période 2020-2023.

**Contributions réalisées en deux phases successives sur la période 2020-2023
(à titre indicatif) :**

<i>en M€ de crédits de paiement</i>		TOTAL 2020-2023
Interventions bilatérales	Agence française de développement (AFD) - dons	15
	Expertise France (EF) - dons	15
	MEAE (crédits des postes diplomatiques)	0,9
	Total interventions bilatérales	30,9
Interventions multilatérales	DG Trésor (programme budgétaire 110)	26
	FMI : Regional Technical Assistance Centers (RTACs) - AFRITAC Ouest et AFRITAC Centre	12
	FMI : Revenue Mobilization Thematic Fund	5,5
	Banque mondiale : Global Tax Program	5,5
	Debt Management Facility	3
	DRM innovation	<i>Sur demande</i>
	MEAE (programme budgétaire 209)	3,1
	Platform for collaboration on Tax	0,3
	FMI TADAT	0,5
	OCDE : fiscalité internationale (Forum Mondial)	1,5
	Comité de pilotage MRIP	0,3
Total interventions multilatérales	28,6	
Partenariats	MEAE (crédits administration centrale)	0,8
	Total partenariats	0,8
TOTAL MEAE		4,3
TOTAL DG Trésor (programme 110)		26
TOTAL GÉNÉRAL		60,3

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs français et multilatéraux

1. Acteurs français

- **Direction générale des finances publiques (DGFIP) et Direction générale des Douanes et des droits indirects (DGDDI) :** dans le cadre de ce plan d'investissement, **ces directions poursuivront deux missions :** (i) la mise en œuvre d'une coopération de pair à pair, en complémentarité avec les interventions de nos opérateurs et (ii) un appui-conseil à la DGM et à la DG Trésor, administrations pilotant la politique française d'aide publique au développement. Cette coopération sert de levier à la fois pour l'aide multilatérale mais également pour l'aide bilatérale dans la mesure où elle permet l'identification de projets d'appui de l'AFD.
- **Directions pilotes de la politique française d'aide publique au développement (DGM ; DG Trésor) :** ces administrations se concentrent sur leurs missions d'animation, de pilotage et de supervision des contributions multilatérales et des opérateurs nationaux. Chacune maintiendra un point de contact « fiscalité et développement » permettant de co-piloter le présent plan d'investissement.

Ces directions générales auront la responsabilité : (i) d'instaurer et de maintenir un cadre de dialogue interservices pour renforcer la cohérence et la coordination des acteurs français, notamment l'articulation entre interventions bilatérales et multilatérales, ainsi que la capacité collective à mobiliser l'expertise française ; (ii) de piloter conjointement le volet multilatéral du présent plan d'investissement, dont l'objectif premier est de garantir une plus grande efficacité collective et une meilleure coordination des institutions multilatérales (OCDE, Banque mondiale, FMI principalement) qui doit reposer sur les avantages comparatifs de chacune d'entre elles ; (iii) d'évaluer les résultats et de communiquer autour de l'atteinte des objectifs du présent plan d'investissement.

- **Opérateurs français de mise en œuvre (Agence française de développement et Expertise France) :** dans le cadre des orientations données par les administrations (notamment dans la stratégie interministérielle), les opérateurs disposent d'une large autonomie pour identifier, formuler et mettre en œuvre des programmes d'appui aux administrations fiscales et douanières. Les opérateurs sont les premiers responsables de la mise en œuvre du volet bilatéral du présent plan d'investissement. L'AFD consolidera son positionnement en promouvant une offre « française » de programmes d'appui dans les pays à faibles revenus. Expertise France renforcera son offre sur les enjeux fiscaux. S'agissant des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis, la mobilisation de cofinancements pourra s'avérer nécessaire pour obtenir la délégation de fonds de l'Union européenne sur des thématiques présentant de forts enjeux régionaux (statistiques/transition fiscale) ou sur des projets innovants à l'appui de la mobilisation des ressources intérieures.

Exemple de coopération efficace entre les opérateurs français et les organisations internationales sur le terrain

Projet d'appui à l'administration fiscale et aux corps de contrôle (PACCAF) en Guinée Conakry

Les opérateurs français impliqués dans la mobilisation des ressources intérieures recherchent des solutions adaptées au contexte des pays dans lesquels ils interviennent. Afin d'appuyer les administrations de manière efficace, ils se coordonnent à la fois en amont et tout au long du cycle du projet avec les partenaires techniques et financiers (PTFs) présents sur le terrain.

En République de Guinée, Expertise France mobilise un fiscaliste, fonctionnaire de la DGFIP, auprès de la Direction Nationale des Impôts (DNI), en qualité de chef du Projet d'Appui aux Corps de Contrôle et à l'Administration Fiscale (PACCAF), cofinancé par l'Union européenne et la France. Cet expert contribue à la mise en œuvre d'actions en concertation avec les autres acteurs d'assistance technique (FMI, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement). A travers un dialogue régulier et constructif, il s'assure que les objectifs du projet soient poursuivis tout en garantissant une cohérence avec les actions mises en œuvre par d'autres PTFs. Par exemple, lors de l'octroi de l'aide budgétaire par la Banque Mondiale à la Guinée, il a été convenu de la conditionner à l'atteinte d'objectifs proposés par l'expert, tels que l'opérationnalisation du nouveau cadre organique et la création effective de l'unité de politique fiscale. Concernant la première action, le financement d'un bilan de compétence des cadres de la DNI a été entrepris afin de nommer les personnes au profil le plus adapté pour occuper les postes créés en administration centrale. Concernant la seconde action, Expertise France va mobiliser de l'expertise court terme pour préfigurer les contours et missions de cette unité en novembre 2019. L'arrêté créant l'unité a été publié à l'été 2019. L'appui budgétaire constitue un levier puissant pour progresser, à condition d'accompagner les bénéficiaires par de l'expertise pour atteindre l'objectif défini. L'expert français contribue à orienter les appuis budgétaires des PTFs vers les sujets les plus structurants et stratégiques pour le bénéficiaire.

Grâce à cette collaboration, l'expert est informé des missions court terme des PTFs comme celles menées par AFRITAC, la BAfD ou bien la Banque Mondiale. Il est également impliqué dans la définition du contenu des formations qui sont prodiguées aux fonctionnaires guinéens. En outre, une répartition des tâches s'établit entre les PTFs afin de maximiser les résultats attendus selon les objectifs de chaque partenaire. Par exemple, il a été convenu que l'intervention d'Expertise France porterait sur le bilan de compétence et celle de la BAfD sur les études immobilières, logistiques, achat de matériels nécessaires à la mise en place effective de la future administration centrale.

2. Acteurs multilatéraux

Un nombre croissant d'organisations multilatérales sont aujourd'hui actives dans l'appui à la mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement : Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Nations Unies, banques régionales de développement, *International Tax Compact* (ITC) assurant le secrétariat de l'*Addis Tax Initiative*.

Cette diversité peut conduire à des doublons et à des synergies insuffisantes entre ces institutions et les acteurs bilatéraux. **Améliorer la coordination** est l'objectif de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales (*Platform for Collaboration on Tax*, PCT), créée en 2016 sous l'égide du G20 par le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations Unies.

- **Le groupe Banque mondiale**

Le groupe Banque mondiale intervient principalement *via* les activités de la **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)** et, pour les États à plus faible revenu, bénéficiant de ses interventions concessionnelles, l'**Association internationale de développement (AID)**.

Toutefois, la Banque recourt également à des financements *via* des fonds thématiques dédiés appelés fonds fiduciaires (FD), en amont des projets, ou en complémentarité (interventions ponctuelles et/ou régionales). Elle a ainsi constitué le **Global Tax program (GTP)** qui comprend 3 fenêtres d'interventions : (i) analyse et diagnostic, (ii) activités-pays dans le cadre d'initiatives régionales sur certains sujets ciblés (prix de transferts, incitations fiscales, TVA) et mise en place par les pays de stratégies à moyen terme par les pays bénéficiaires), en lien avec les organisations régionales d'administration fiscale (comme le CREDAF) ; (iii) recherche et production de données.

La Banque mondiale abrite également le **Debt Management Facility (DMF)**, un fonds fiduciaire multi-donateurs qui soutient et la mise en œuvre et la montée en gamme du programme de travail sur la gestion de la dette de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu. Une contribution de la France au DMF s'inscrit dans le renforcement des initiatives sur l'ensemble du continuum de la gouvernance des finances publiques. La maîtrise de l'endettement public et une meilleure mobilisation des ressources vont de pair pour financer une croissance inclusive et durable en Afrique subsaharienne.

Au-delà des aspects fiscaux, la Banque mondiale est également active dans la gestion des finances publiques, hébergeant le Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA). A ce titre, plusieurs experts techniques de la DGFIP ont été mobilisés dans nos pays prioritaires dès 2019.

Stratégie d'investissement de la France : le PISD vise à renforcer la contribution de la France aux fonds GTP et DMF de la Banque mondiale, dont les interventions ciblent en priorité les États d'Afrique subsaharienne et sont alignées avec nos priorités en matière de mobilisation des ressources intérieures.

- **Le Fonds monétaire international**

Le Fonds monétaire international a créé un **Revenue Mobilization Thematic Fund (RMTF)** qui vise à apporter une expertise ponctuelle sur l'ensemble de la chaîne de la réforme fiscale (administration et politique). Certaines activités de ce fonds fiduciaire utilisent les ressources des centres d'assistance technique du FMI qui régionalisent l'expertise résidentielle du Fonds (AFRITACs). Les programmes du RMTF visent principalement les pays africains, notamment sahéliens. A l'exception du Libéria et du Sénégal, l'assistance technique est ciblée et ponctuelle. A l'inverse, dans ces deux pays, le FMI a mis en place une assistance technique résidente. Le RM-TF finance également des programmes régionaux en zone franc (CEMAC et UEMOA). Dans cette zone, les missions d'AT portent essentiellement sur les «fonctions-cœur» de l'administration fiscale et l'organisation de séminaires sur les réformes fiscales.

Ce fonds met en œuvre l'outil de **diagnostic TADAT** à partir des ressources d'un autre *trust fund*; il finance également le développement de nouveaux outils du FMI (notamment sur la statistique fiscale et sur les politiques fiscales).

Stratégie d'investissement de la France: le PISD visera à renforcer la cohérence des contributions volontaires françaises au FMI. La France mobilisera des financements de 2020 à 2023 sur ces trois outils sur lesquels le FMI a la plus forte plus-value, en les conditionnant à l'établissement d'une matrice d'intervention unique du FMI afin d'éviter tout doublon :

- Le **Revenue Mobilization Thematic Fund (RMTF)** qui permet d'appuyer les fonctions-cœur de l'administration fiscale dans une logique de programme, notamment dans les pays fragiles (Sahel) ;
- Les centres régionaux d'assistance technique (**AFRITACs**) qui sont le bras-armé du FMI dans la mise en œuvre de l'assistance technique ponctuelle, outil flexible en réponse aux demandes des pays ; La DGFIP poursuivra l'envoi régulier d'experts au sein des AFRITACS.
- Le **TADAT** (2^{ème} phase) qui permettra à notre pays de garantir le déploiement optimal de cet outil dans nos pays prioritaires, en particulier au Sahel. La DGFIP a notamment constitué à cette fin un groupe de 24 experts TADAT certifiés sur financement du MEAE en 2017.

- **L'OCDE**

L'OCDE concentre son action sur deux points :

- la coopération administrative et l'échange d'informations à des fins fiscales, qui touchent également les pays à faible revenu, notamment en Afrique ; la **Knowledge Sharing Platform (KSP)**, portée par le Canada, qui servira de support à l'échange de bonnes pratiques entre les administrations fiscales.
- L'OCDE a établi des programmes d'assistance technique en Afrique qui sont financés à la fois sur le budget de l'Organisation et sur des contributions spécifiques.

Stratégie d'investissement de la France: la France mobilisera jusqu'à 1,5 M€ en faveur des programmes mis en œuvre par l'OCDE en poursuivant deux objectifs :

- S'assurer d'une mise en œuvre différenciée des programmes d'assistance technique sur les enjeux de fiscalité internationale (prix de transfert, notamment) en fonction de la capacité administrative des pays bénéficiaires ;
- Renforcer le partenariat avec le **Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales** (Forum mondial, hébergé par l'OCDE), notamment son Initiative Afrique et la mise en œuvre de l'Appel de Yaoundé pour une coopération et transparence fiscales accrues en Afrique.

• Le DRM innovation fund de l'International Tax Initiative

Ce fond est destiné à financer des projets innovants en Afrique subsaharienne pour améliorer la performance des administrations fiscales et la mobilisation des ressources intérieures. Il porte des projets pilotes avec une forte composante innovation au niveau des collectivités et des administrations centrales et vise des résultats concrets sur le court-terme.

Stratégie d'investissement de la France : La France apportera son concours à cette initiative originale 100% Afrique qui cible exclusivement les États d'Afrique subsaharienne. Le soutien de la France au DRM innovation fund permettra d'appuyer la mise en œuvre des projets de mobilisation des ressources intérieures dans les pays prioritaires en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Coordination des acteurs multilatéraux

Issue de la volonté des pays du G20, la **Plateforme de collaboration sur les questions de fiscalité** (« Platform for collaboration on Tax », PCT), regroupe les quatre principales organisations de coopérations fiscales (OCDE, FMI, Banque Mondiale et PNUD) afin d'accroître leur synergie.

Trois points devront faire l'objet d'une attention particulière :

- pour ces organisations, le déploiement de nouveaux outils, notamment les cadres de réforme à moyen terme, eu égard à leur fort caractère structurant. La reconnaissance mutuelle des outils et la participation constructive des institutions dans l'élaboration des plans de réforme à moyen terme sont des conditions d'une meilleure coordination ;
- pour le FMI et la Banque mondiale, la non duplication des activités sur le terrain (notamment niveau national/ niveau régional), ce qui nécessite un suivi renforcé au niveau du secrétariat de la Plateforme PCT, hébergé par la Banque ; également, la France promouvra une meilleure articulation des objectifs de stabilisation de court-terme des programmes du FMI avec les objectifs de développement de plus long-terme portés par la Banque mondiale.
- pour l'OCDE et la Banque mondiale, la collaboration effective sur les questions de fiscalité internationale, notamment dans les pays à faible revenu d'Afrique (par définition non membres des processus OCDE-BEPS).

L'engagement fiscal d'Addis, - Addis Tax Initiative (ATI) en anglais - a été lancé en marge de la troisième conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015. Les membres de cette initiative (bailleurs et pays partenaires) s'engagent à renforcer leur appui à la mobilisation des recettes domestiques. Ils reconnaissent la nécessité d'une meilleure coopération internationale et l'importance de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales.

L'ATI compte 55 pays signataires, dont le Royaume Uni et la France, et donne lieu à trois engagements : le premier par les pays bailleurs, le second par les pays bénéficiaires, et le dernier concernant une action conjointe de plaidoyer. Ainsi, les 14 bailleurs bilatéraux ont pris l'engagement de collectivement doubler les montants alloués à la coopération technique en faveur de la mobilisation des ressources internes publiques d'ici à 2022.

Mise en œuvre et suivi du plan d'investissement

Le pilotage et le suivi du plan d'investissement sera assuré dans le cadre du comité de pilotage interministériel « fiscalité et développement ». Rattaché au co-secrétariat du CICID, ce comité comprendra les différents acteurs ministériels et publics français impliqués sur la thématique de la mobilisation des ressources intérieures (DG Trésor, DGFIP, DGDDI, DGM, l'AFD et Expertise France).

S'agissant des outils multilatéraux, une responsabilité particulière sera confiée à nos représentations permanentes et au bureau de l'administrateur pour la France du FMI et de la Banque mondiale. Ceux-ci continueront d'assurer le lien avec ces organisations et le suivi de leurs actions ; ils seront invités à participer aux réunions du comité de pilotage.

Les réunions du comité de pilotage donneront lieu à un échange sur la programmation des projets d'intervention des différents membres du comité en matière de mobilisation des ressources intérieures publiques. L'approbation et la conduite de ces projets continuent cependant de relever des organes de gouvernance de chacune des structures membres du comité.

Ce comité de pilotage sera également chargé du suivi des objectifs définis dans ce plan d'investissement en lien avec la Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (FERDI) qui sera associée à cette démarche de redevabilité. Il en examinera régulièrement l'atteinte en s'appuyant sur les indicateurs de résultats qui ont été définis et communiquera sur la progression et l'atteinte des objectifs.

La mobilisation des ressources intérieures est une composante majeure du financement de l'Agenda 2030 pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Composée des recettes fiscales et non-fiscales, les ressources publiques permettent aux pays de financer leur stratégie de développement. Elles consolident les états en renforçant leurs administrations, en améliorant leur contrôle des économies, et en réduisant la dépendance à l'aide étrangère.

Dans les pays où les besoins de financement du développement restent importants, il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs du développement sur un continuum d'actions assurant la bonne gouvernance et la soutenabilité de la dette.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont ainsi élaboré un « Plan d'investissement stratégique pour le développement 2020 – 2023 », document pluriannuel dont la rédaction a été décidée par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 8 février 2018. Adossé à la stratégie interministérielle « fiscalité et développement » structurant les priorités de la coopération française en appui à la mobilisation des ressources intérieures publiques des économies en développement, il en est la mise en œuvre opérationnelle. Ce plan d'action, dont la dotation dépasse les 60 millions d'euros, permettra le financement d'initiatives bilatérales et multilatérales destinées à accroître la mobilisation des ressources intérieures en Afrique Subsaharienne. Il vise à définir des politiques fiscales efficaces, à accompagner la modernisation des administrations fiscales et à optimiser les instruments de la coopération de la France et ses partenariats.

Le pilotage et le suivi du plan d'investissement sera assuré par la plateforme française « fiscalité et développement », comprenant les différents acteurs institutionnels de la coopération française au développement, qui communiquera régulièrement sur la progression et l'atteinte des objectifs définis.

©Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Direction générale du Trésor

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international
Direction du développement durable

Conception graphique couverture : Direction générale du Trésor – Pôle communication

Maquettage : Direction générale du Trésor - Pôle communication